

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par A CHOUKROUN – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

35. Vote des taux d'imposition 2017

Afin que la Commune puisse disposer des ressources financières nécessaires à l'équilibre de son budget, il vous est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

Tableau des taxes						
TAXES	BASES REELLES 2016	TAUX 2016	PRODUIT FISCAL 2016	BASES ESTIMEES 2017	TAUX 2017 PROPOSE	PRODUIT FISCAL ESTIME
TAXE HABITATION	18 958 564,00	21,17%	4 013 528	19 034 398,00	21,17%	4 029 582
TAXE FONCIER BATI	13 959 654,00	23,39%	3 265 163	14 155 089,00	23,39%	3 310 875
TAXE FONCIER NON BATI	211 678,00	55,42%	117 312	214 642,00	55,42%	118 955
(hors rôles supplémentaires)			7 396 003			7 459 412

Les taux communaux pour l'année 2017 seront identiques à ceux votés en 2016.

Il appartient au conseil municipal :

D'acter pour 2017 les taux d'impositions des trois taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation : 21,17 %
- Foncier Bâti : 23,39 %
- Foncier Non Bâti à : 55,42 %

De voter ces taux.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(28 voix pour, 2 voix abstention, 1 voix contre)

ACTE pour 2017 les taux d'impositions des trois taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation : 21,17 %
- Foncier Bâti : 23,39 %
- Foncier Non Bâti à : 55,42 %

VOTE ces taux.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

